

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

5<sup>e</sup> législature. — Session ordinaire de 1890.

COMPTÉ RENDU IN EXTENSO. — 32<sup>e</sup> SÉANCE

Séance du mardi 18 mars.

### SOMMAIRE

Procès-verbal : M. Benazet.  
Dépôt, par M. Montaut, d'un rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de résolution présenté par M. Montaut et plusieurs de ses collègues, relatif au mode de votation et portant modification des articles 84, 85 et 89 du règlement de la Chambre des députés.

Excuses et demandes de congé.  
Déclaration lue au nom du Gouvernement par M. le président du conseil, ministre de la guerre.

Communication d'une demande d'interpellation adressée par M. Edouard Lockroy au Gouvernement, sur sa déclaration. — Discussion immédiate : MM. Lockroy, le président du conseil, ministre de la guerre; Léon Say, Paul Déroulède, Dugué de la Fauconnerie. — Ordres du jour motivés : 1<sup>o</sup> de MM. Gotteron, Antoine Perrier, Hurard; 2<sup>o</sup> de MM. Labrousse et Jacquemart; 3<sup>o</sup> de MM. César Duval, Félix Faure et Fanien; 4<sup>o</sup> de MM. Pontois, Paul Déroulède, Le Senne et Mermeix; 5<sup>o</sup> de MM. Camille Dreyfus et Leygues; 6<sup>o</sup> de M. Paulin-Méry. — Demande d'ordre du jour pur et simple. Rejet, au scrutin. — Demande de priorité pour les quatre premiers ordres du jour motivés résumés en un seul. Adoption. — Sur cet ordre du jour motivé : MM. Jules Delafosse, Léon Say. Adoption, au scrutin.

Dépôt et lecture, par M. Emmanuel Arène, du rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner trois demandes en autorisation de poursuites contre un député. — Adoption des conclusions du rapport tendant au refus d'autorisation.

Rectification matérielle, sur la demande de M. le ministre du commerce et de l'industrie, au texte du projet de loi présenté le 23 novembre 1889 et adopté par la Chambre des députés, le 11 février dernier, sur les marchés de fabrique et de commerce.

Dépôt, par M. Louis Million, au nom de la 4<sup>e</sup> commission d'intérêt local, d'un rapport sur le projet de loi tendant à autoriser la ville du Havre (Seine-Inférieure) à emprunter 1.500.000 fr.

Dépôt, par M. Taudière, au nom de la 3<sup>e</sup> commission d'intérêt local, d'un rapport sur le projet de loi portant établissement de taxes sur le vin et sur l'alcool à l'octroi de la Ferté-Macé (Orne).

Dépôt, par M. Plichon, au nom de la 4<sup>e</sup> commission d'intérêt local, d'un rapport sur le projet de loi portant prorogation de surtaxes perçues sur le vin et sur l'alcool à l'octroi de Longwy (Meurthe-et-Moselle).

Dépôt, par M. Peytral, d'une proposition de loi tendant à exempter du droit d'importation les blés durs destinés à la fabrication de l'amidon.

Dépôt, par M. Saint-Romme, d'une proposition de loi sur la réforme de l'organisation judiciaire.

Dépôt, par M. Letellier et plusieurs de ses collègues, d'une proposition de loi relative aux droits des enfants naturels dans la succession de leurs père et mère.

Congés.

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES FLOQUET  
La séance est ouverte à deux heures.

M. Amédée Dufaure, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi dernier.

CHAMBRE. — IN EXTENSO.

M. le président. La parole est à M. Benazet.

**M. Benazet.** C'est par erreur que j'ai été inscrit au *Journal officiel* comme m'étant abstenu dans le vote qui a eu lieu à la suite de la vérification de l'élection de Calvi; je déclare avoir voté « contre » l'amendement de M. Pichon, c'est-à-dire « pour » la validation de l'élection de M. le marquis de Villeneuve.

**M. le président.** La rectification sera faite.

Il n'y a pas d'autres observations sur le procès-verbal?...

Le procès-verbal est adopté.

### DÉPÔT D'UN RAPPORT

**M. le président.** La parole est à M. Montaut pour le dépôt d'un rapport.

**M. Montaut.** J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner un projet de résolution relatif au mode de votation et portant modification des articles 84, 85 et 89 du règlement de la Chambre des députés.

**M. le président.** Le rapport sera imprimé et distribué.

### EXCUSES ET DEMANDES DE CONGÉ

**M. le président.** MM. Le Roux, de Douville-Maillefieu, Guéguen, Lasserre, Chollet et Vacher s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour et demandent des congés.

Les demandes seront renvoyées à la commission des congés.

### DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** La parole est à M. le président du conseil. (*Mouvement.*)

**M. de Freycinet, président du conseil.** Messieurs, le cabinet qui se présente devant vous a le vif sentiment de sa responsabilité et il a conscience des devoirs que lui impose la confiance du Président de la République.

Pour les remplir dignement, il réclame de vous un concours qui, il l'espère, ne lui fera pas défaut.

Pénétrés des vœux que le pays a formulés dans une récente consultation solennelle, nous entendons y conformer scrupuleusement notre conduite. (*Très bien! très bien!*)

Dans l'ordre politique, nous saurons, comme nos prédécesseurs, défendre énergiquement non seulement les institutions républicaines, mais l'ensemble de l'œuvre démocratique que nous devons aux législatures antérieures. (*Vive approbation sur un grand nombre de bancs.*)

Nous faisons un appel également cordial à toutes les fractions du parti républicain. Nous chercherons à en grouper en faisceau toutes les forces. Nous n'excluons personne; nous accueillerons, sur le terrain républicain, toutes les bonnes volontés qui s'y donneront rendez-vous pour travailler, de concert avec nous, au développement des réformes économiques et sociales qui sont, dans notre pensée, les conséquences mêmes du régime que la France a adopté. (*Très bien! très bien!*)

Nous arriverons ainsi à la formation de cette république large, ouverte, tolérante et paisible, qui est l'état définitif et le terme désiré des luttes que nous traversons. (*Très bien! très bien! au centre.* — *Exclamations à droite et sur quelques bancs à l'extrême gauche de la salle.*)

Le pays a affirmé sa volonté de renouveler les bases de son régime douanier. Il attend, non sans impatience, l'expiration des traités de commerce qui nous lient encore à diverses nations, et il compte qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1892 il sera entièrement maître de la fixation de ses tarifs. (*Très bien! très bien!*)

Il leur demandera, après une étude réfléchie, une protection plus efficace de l'agriculture et du travail national. (*Très bien! très bien!*)

Le Gouvernement s'associe franchement à cette pensée. Il prendra ses mesures pour qu'à la date fixée, rien n'entrave la liberté du Parlement, même à l'égard de la nation amie dont les rapports commerciaux avec la France ont fait dernièrement l'objet des délibérations du Sénat. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, nous sommes à une époque de transformation sociale, où la condition des travailleurs est justement l'objet de préoccupations nouvelles.

Le premier devoir des pouvoirs publics est de se tourner vers ces populations laborieuses, et de leur faciliter le passage à une situation meilleure. (*Très bien! très bien!*) Aucun gouvernement aujourd'hui, même le plus éloigné par sa forme de la constitution démocratique, ne saurait échapper à ce devoir.

La République française, plus que tout autre, est tenue de s'en inspirer. (*Très bien! très bien! à gauche.*) Nous nous appliquerons, en ce qui nous concerne, à seconder vos bienveillantes intentions. Nous préparerons et nous vous proposerons, à bref délai, des lois ayant pour but de développer l'assistance, la prévoyance, l'esprit de mutualité, en un mot tous les éléments d'une amélioration progressive du sort des travailleurs et de la sécurité donnée à leurs vieux jours. (*Très bien! très bien!*)

Nous ne croyons pas nécessaire d'entrer dans un programme détaillé et d'énumérer des projets que les événements condamnent parfois à n'avoir été que des promesses. (*Interruptions à droite.*) Vous nous jugerez à nos actes. Nous visons à être un gouvernement dans la véritable acceptation du terme. Un gouvernement n'a pas seulement à faire exécuter les lois au dedans et à faire respecter la France au dehors. Son action doit s'exercer dans toutes les manifestations de la vie nationale. (*Très bien! très bien!*)

Il faut que partout le citoyen sente que la marche des affaires publiques n'est pas livrée au hasard, mais qu'elle obéit à une impulsion ferme et soutenue. (*Applaudissements.*) Il faut qu'ici même la majorité parlementaire sache qu'elle a devant elle des conseillers naturels, prêts à faire connaître leur opinion sur toutes les questions qui s'agitent et ne craignant pas de se mettre à sa tête pour introduire l'ordre et la méthode dans ses travaux. (*Très bien! très bien!*)

Ce Gouvernement, nous pouvons l'être; il dépend de vous que nous le devenions en nous accordant votre confiance. Nous croyons la mériter par notre bonne volonté, notre résolution, notre désir du progrès et notre dévouement à la France et à la République. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

### DISCUSSION D'UNE INTERPELLATION

**M. Edouard Lockroy.** Je demande la parole. (*Mouvements.*)

**M. le président.** Vous ne pouvez pas avoir la parole, à moins que vous ne déposez une demande d'interpellation.

**M. Edouard Lockroy.** Je n'ai que quelques mots à dire.

**M. le président.** Je vous prie de ne pas insister ; déposez une demande d'interpellation ; je consulterai le Gouvernement, et la Chambre fixera le jour de la discussion.

*A gauche.* Tout de suite ! (*Réclamations au centre.*)

**M. le président.** Nous devons tous nous conformer au règlement, qui est la loi de nos délibérations. (*Très bien ! très bien !*)

En ce moment aucune question n'est en discussion, puisque aucune proposition n'a été déposée.

Présentez une demande d'interpellation, monsieur Lockroy ; le Gouvernement sera consulté, et la Chambre fixera le moment où la discussion de cette interpellation aura lieu. Vous pourrez alors déposer l'ordre du jour que vous voudrez.

**M. Edouard Lockroy.** Je demande à dire en deux mots sur quel point je désire interroger le Gouvernement.

**M. le président.** Voici ce que dit le règlement :

« Art. 39. — Tout député qui veut faire des interpellations en remet la demande écrite au président.

« Cette demande explique sommairement l'objet des interpellations ; le président en donne lecture à la Chambre...

« Art. 40. — La Chambre, après avoir entendu un des membres du Gouvernement, fixe, sans débat sur le fond, le jour où l'interpellation sera faite... »

Déposez-vous une demande d'interpellation ?

**M. Edouard Lockroy.** En voici une, monsieur le président.

**M. le président.** M. Edouard Lockroy me remet une demande d'interpellation ainsi conçue :

« J'ai l'honneur de demander à interroger le Gouvernement sur sa déclaration. » (*Mouvements divers.*)

Quel jour le Gouvernement propose-t-il pour la discussion ?

**M. le président du conseil.** Tout de suite ! (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

**M. le président.** Il n'y a pas d'opposition à la discussion immédiate ? (*Non ! non !*)

La discussion immédiate est ordonnée.

La parole est à M. Lockroy.

**M. Edouard Lockroy.** Messieurs, je ne suis pas monté à cette tribune avec les intentions agressives qu'annonce d'ordinaire une demande d'interpellation.

J'ai le ferme espoir que le ministère qui est sur ces bancs remplira les *desiderata* de la Chambre et du pays et qu'il restera fidèle au programme que ses membres ont suivi au cours de leur longue carrière politique ainsi qu'aux paroles que la Chambre entière a applaudies... (*Dénégations à droite*) ... et que prononçait il y a peu de jours encore l'honorable M. Bourgeois. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

**M. le comte Armand.** Et les paroles de M. Ribot ?

**M. Edouard Lockroy.** La fidélité que la Chambre a montrée au ministère d'hier nous est un sûr garant du concours qu'elle prêtera au ministère d'aujourd'hui (*Interruptions à droite*), et je suis persuadé que les hommes éminents qui le composent sauront résoudre le difficile problème de faire la politique de tous les républicains.

Si je suis monté à cette tribune, ce n'est pas pour demander à M. le président du conseil de développer ou d'expliquer la déclaration qu'il a bien voulu nous lire, mais pour le solliciter d'ajouter quelque chose à ce qu'elle contient ou, si vous l'aimez mieux, d'exposer en quelques mots ce que je regrette de n'y pas voir figurer.

Ces explications me paraissent d'autant plus nécessaires que le ministère actuel n'est point sorti d'un vote émis par la Cham-

bre. (*Ah ! ah ! à droite.*) C'est, en effet, après un vote du Sénat que le ministère précédent a donné sa démission, et il appartient à la Chambre issue du suffrage universel — cette règle a toujours été appliquée jusqu'à présent — de donner son avis sur l'orientation politique que doivent suivre les cabinets. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Je n'ai rien à critiquer dans la déclaration que vous avez entendue ; je suis d'accord avec M. le président du conseil sur les points principaux qu'il a touchés, et, si nous ne voyons pas dans cette déclaration l'annonce de quelques rectifications à faire à un budget qui a été accueilli avec quelque inquiétude par la Chambre, à un budget qui se solde par 23 millions pris sur les fonds d'emprunt, à un budget qui prétend réaliser l'unité budgétaire et qui cependant laisse en dehors le budget si important des conventions et des chemins de fer... (*Marques d'assentiment sur divers bancs*), à un budget qui tend à faire peser sur la propriété bâtie un impôt très lourd, tout en ne dégrevant que d'une manière insensible la propriété non bâtie... (*Très bien ! très bien ! à droite*), si aucune allusion n'est faite à des rectifications à apporter à ce budget, du moins sommes-nous heureux de constater que le ministère va étudier ces questions ouvrières, ces questions sociales qui, à juste titre, et comme on l'a fait observer, préoccupent l'Europe, que la France a eu l'honneur et la gloire d'aborder la première, et la première de résoudre. (*Très bien ! très bien ! sur quelques bancs à l'extrême gauche de la salle.*)

Je félicite aussi le ministère des paroles d'union qu'il nous a apportées. Il s'est inspiré, en le faisant, des sentiments de la Chambre et du pays.

Nous avons vu, en effet, pendant la période électorale, toutes les fractions du parti républicain, sentant la République menacée, se réunir sous le même drapeau, et les représentants des opinions les plus modérées donner leurs voix à des hommes avancés, à des radicaux, à des socialistes ; de même, le parti ouvrier, préoccupé de sauver la République et la liberté, a donné ses voix à ses plus intraitables adversaires de la veille.

L'union s'est faite ; mais sur quelles bases ? On a dit à une fraction du parti républicain : Oubliez pour un instant, pendant quelques mois, vos revendications les plus légitimes, vos opinions les plus ardettes, vos convictions les plus enracinées dans vos esprits ; ne touchez plus pendant quelque temps à ces questions si graves qui nous ont divisés hier et qui peut-être nous divisaient encore aujourd'hui ou demain ; laissez de côté ces questions de la révision, de la séparation des Eglises et de l'Etat, qui ont été soutenues par vos orateurs, par certains de vos ministres, par l'homme d'Etat éminent qui préside à nos délibérations, par l'honorable M. Goblet, que je regrette de ne plus voir dans cette enceinte, par l'honorable M. Bourgeois, qui alors siégeait pour la première fois sur les bancs ministériels.

Laissez également de côté cette question de l'impôt sur le revenu qui pourrait cependant être traitée par un ministère d'affaires, par une Chambre préoccupée seulement des intérêts économiques. Laissez tout cela pendant quelques mois, et venez avec nous travailler à mettre de l'ordre dans nos administrations, à réaliser des économies dans nos budgets et à rétablir la régularité et la clarté dans nos finances ; venez avec nous travailler à ces lois d'intérêt général, à ces lois ouvrières qui préoccupent toute la France. (*Interruptions.*)

C'est bien le pacte qui était intervenu. Mais une chose a été toujours entendue par le parti républicain tout entier : c'est qu'on

ne ferait pas un pas en arrière, c'est qu'on ne reculerait pas, c'est qu'on n'abandonnerait pas une seule des positions qui ont été conquises par tant de luttes, tant de fatigues et tant d'éloquence. (*Exclamations en sens divers.*) C'est qu'on ne toucherait pas à ces deux lois tutélaires qui s'appellent la loi scolaire et la loi militaire.

**M. Leygues.** M. Ribot l'a déjà dit ! (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche.*)

**M. Edouard Lockroy.** Et cela est vrai, messieurs, qu'il y a quelques jours, dans une réunion tenue près de nous, dans une salle voisine, plus de deux cents députés affirmaient qu'ils ne soutiennent qu'autant que ces deux lois tutélaires de la République seraient acceptées par le Gouvernement et le Parlement...

**M. Millerand.** Et exécutées.

**M. Edouard Lockroy.** Parfaitement ! Un membre à l'extrême gauche de la salle. Et la liberté de la presse ?

**M. Edouard Lockroy.** Vous savez bien que je veux la liberté de la presse... (*Ah ! à droite.*)

Il ne serait pas étonnant que, le ministère étant l'émanation directe de la Chambre, la déclaration qu'il apporte devant vous fût muette sur ces deux points. Mais il n'en est pas ainsi. Des bruits se sont répandus ; des feuilles qui paraissent refléter l'opinion gouvernementale disent que bientôt le Gouvernement interprétera — et je me sers des termes mêmes que j'ai lus, — d'une façon libérale... Libérale est ici par antiphrase (*Mouvements divers*) la loi scolaire, et que, d'autre part, nouveau projet de loi va être déposé en vue d'ajouter à la loi militaire des dispositions complémentaires.

**M. Armand Després.** Mais ce sont là des suppositions !

**M. Edouard Lockroy.** Ce sont des bruits qui courrent et qu'il faut éclaircir.

**M. Armand Després.** Des bruits, cela ne compte pas !

**M. Edouard Lockroy.** Monsieur Després, je vous prie de ne pas m'interrompre. Je connais votre opinion. Vous avez pour habitude...

**M. Armand Després.** De la dire !  
**M. Edouard Lockroy.** ... de la dire d'abord, et ensuite de toujours soutenir l'opinion de vos adversaires naturels. (*Sourires approuvatifs à gauche.*)

**M. le comte de Lanjuinais.** Parce qu'il réclame la liberté ?

**M. de Lamarzelle.** Il reconnaît à ses adversaires le droit à la liberté. Voilà la vérité !

**M. Edouard Lockroy.** Eh bien, messieurs, qu'entend-on par appliquer d'une façon libérale la loi sur l'enseignement scolaire ?

Disons tout d'abord qu'on ne peut exécuter la loi que d'une seule manière ; que qui que l'interprète d'une manière large ou d'une manière restreinte, ou la fausse ou la violente. La loi est la loi, et elle doit être exécutée dans son esprit comme dans sa lettre. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Appliquer la loi d'une façon libérale... Veut-on dire par là que l'on apportera quelque adoucissement soit à la gratuité, soit à l'obligation ? Ne vise-t-on pas plutôt la laïcité ? Ne veut-on pas faire entendre que bientôt on verra rentrer au sein de l'école, par une porte dérobée, le prêtre, le ministre protestant (*Mouvements divers*), l'éducateur confessionnel quel qu'il soit en un mot, qu'au nom de la liberté de conscience on en avait légitimement écarté ? (*Rumeurs à droite.*)

En touchant à la loi militaire, ne veut-on pas permettre aux séminaristes, couverts d'un côté par les élèves des facultés des sciences, de l'autre, par les élèves de l'école

normale, de pouvoir faire leur service à la fin de leurs études, c'est-à-dire au moment où ils recevront l'investiture, au moment où ils seront prêts à devenir prêtres? A la fin de leur éducation, de leur instruction, nous dit-on... Mais nous savons tous, et par les précédents et par les analogies, que la fin de cette éducation n'arriverait jamais. (*Interruptions à droite.*)

On nous objectera, je le sais, que l'effet matériel de propositions pareilles serait peu considérable; mais, avant de considérer l'effet matériel d'une proposition, il faut en considérer l'effet moral; et si cela, par malheur, avait lieu, je dis qu'on jettait la perturbation et le trouble dans les esprits; qu'on soulèverait les colères du parti républicain tout entier.

M. Montaut. Très bien! très bien!

M. Edouard Lockroy. Eh bien, messieurs, j'ai la confiance que M. le président du conseil, s'il me fait l'honneur de me répondre, montera à cette tribune, non pas pour me rassurer personnellement, mais pour rassurer la Chambre et le pays. (*Mouvements divers.*)

M. Joseph Reinach. La Chambre n'est pas inquiète!

M. Armand Després. Ce que demande le pays, c'est une politique d'apaisement! (*Bruit.*)

M. le président. Messieurs, je vous en prie, veuillez écouter!

M. Edouard Lockroy. Encore une fois, monsieur Després, veuillez ne pas m'interrompre.

Messieurs, j'ai la confiance que M. le président du conseil, que personne n'honore et ne respecte plus que moi, et dont toute la France suit, avec un enthousiasme attendu depuis deux ans les travaux au ministère de la guerre, j'ai, dis-je, la confiance que M. le président du conseil, ennemi déclaré de cette politique que j'appellerai une politique de duperie, et qui consisterait à aller chercher des appuis au gouvernement républicain parmi les pires ennemis de la République, j'ai la ferme conviction que l'honorable président du conseil viendra à cette tribune nous dire: « Non! nous ne toucherons pas à la loi scolaire, nous l'interpréterons non pas dans toute sa rigueur, mais dans toute sa justice. »

J'ai la conviction que M. le président du conseil viendra nous dire: « Non! il ne sera ajouté aucune loi à la loi militaire; non! les séminaristes ne figureront dans aucun amendement. »

Oui, c'est là ce que viendra dire M. le président du conseil, et je monterai à la tribune pour le remercier d'avoir défendu, comme il le disait tout à l'heure, les intérêts de la République et les intérêts de la France. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. de Freycinet, président du conseil, ministre de la guerre. Messieurs, je remercie mon honorable ami M. Lockroy de la confiance qu'il a bien voulu me témoigner dans sa courtoise interpellation. Cette confiance, je crois surtout la mériter à ses yeux par mon passé, car j'ai eu la grande satisfaction de travailler avec lui aux œuvres qui sont sa légitime préoccupation en ce moment. (*Mouvements divers.*)

J'espérais devoir la mériter aussi dans l'avenir, car je ne fais nulle difficulté de fournir ici les affirmations qu'il a sollicitées tout à l'heure. (*Très bien! très bien!*)

En ce qui concerne la loi scolaire et la loi militaire, il n'est jamais entré dans la pensée, je ne dirai pas du président du conseil, mais du Gouvernement tout entier, il n'est entré dans la pensée d'aucun de ses membres, de porter la main sur l'une ou l'autre

de ces deux lois. (*Très bien! et applaudissements à gauche.*)

Je croyais, messieurs, l'avoir dit en termes suffisamment explicites dans la déclaration que vous venez d'entendre (*Marques d'assentiment à gauche et au centre*); car il était dit dans cette déclaration que nous avions le ferme dessein, non seulement de défendre les institutions républicaines au point de vue de la forme politique, mais aussi de préserver de toute atteinte l'œuvre démocratique qui a été accomplie par les législatures antérieures. (*Très bien! très bien! à gauche.*)

Est-ce que, dans cette œuvre démocratique, les deux lois que je viens de nommer ne sont pas au premier rang? Est-ce que ces deux lois ne figurent pas dans les préoccupations publiques, à un point tel qu'il n'est pas possible de dire qu'on les passe sous silence et qu'on les omet par prétention?

Est-ce qu'une seule discussion, une seule conversation politique peut s'engager dans le Parlement sans qu'on sache que ces deux lois y occupent une place essentielle?

M. Léon Say. Je demande la parole. (*Mouvements divers.*)

M. le président du conseil. Je l'ai donc dit, et je le déclare de nouveau de la façon la plus formelle: il ne sera pas touché aux deux lois dont l'honorable M. Lockroy vous a entretenus tout à l'heure. Elles seront appliquées, comme il l'a dit lui-même, dans un esprit de fermeté et de justice. (*Très bien! très bien! à gauche et au centre.*) Ce sont les expressions mêmes dont il s'est servi; je les trouve fort heureuses et je m'en empare à mon tour: ce sont celles derrière lesquelles s'abrite la pensée du Gouvernement. (*Nouvelles marques d'approbation sur les mêmes bancs.*)

Je crois donc que l'honorable M. Lockroy — et avec lui toute l'Assemblée — doit avoir satisfaction sur ce point, et qu'aucun doute ne peut exister désormais dans vos esprits. (*Très bien! très bien! à gauche et au centre.*) — *Exclamations à droite.*

Maintenant, l'honorable M. Lockroy a fait allusion à je ne sais quels commentaires plus ou moins officieux qui se seraient produits probablement dans des feuilles publiques.

Eh bien, M. Lockroy a trop d'esprit et trop d'habitude des affaires pour ne pas comprendre qu'un gouvernement qui se respecte n'a qu'une manière de faire connaître sa pensée: c'est par ses manifestations officielles, c'est par le langage qu'il tient ici aux représentants du pays. (*Très bien! très bien!*)

Tout le reste ne représente que des quantités négligeables au-dessus desquelles le Gouvernement et la Chambre doivent se tenir.

Quant à nous, vous nous trouverez toujours prêts à nous expliquer devant vous avec une entière franchise. N'ayant rien à cacher, nous n'aurons intérêt à éviter aucun débat, et toutes les fois que vous voudrez connaître le fond de notre pensée, vous n'aurez qu'à nous le demander clairement à la tribune, et clairement aussi nous vous répondrons. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre.*) — *Exclamations et rires à droite.*

M. Paul Déroulède. Et la liberté de la presse?

M. le président. La parole est à M. Léon Say.

M. Léon Say. Messieurs, M. le président du conseil a fait tout à l'heure un appel cordial à toutes les fractions du parti républicain. Je viens répondre cordialement à cet appel.

Je ne voudrais pas, à l'exemple de mon honorable ami et adversaire M. Lockroy, demander à M. le président du conseil de

faire toujours et dans toutes les circonstances une politique qui nous satisfasse les uns et les autres. (*Sourires.*) Il y a parmi ceux qui partagent mon opinion un certain nombre de membres de cette Chambre qui sont très séparés de l'honorable M. Lockroy sur un très grand nombre de questions (*Interruptions à gauche*), et il ne suffit pas que le Gouvernement cherche à diviser le moins possible cette Chambre, pour nous réunir sur ces questions, alors que nous sommes réellement divisés.

Mais ce que nous attendons du Gouvernement, c'est qu'il pratique, comme il l'a promis tout à l'heure, cette politique de modération et d'apaisement qui doit être la première de ses préoccupations (*Très bien! et applaudissements sur divers bancs au centre et à droite.*) — *Exclamations à gauche*), qui, j'en suis sûr, n'est pas pour lui une question accessoire, qui doit toujours être la question principale, et qui est la seule conforme à la volonté nationale telle qu'elle ressort de la grande consultation qui vient d'avoir lieu, et dont le Gouvernement a promis de s'inspirer. Je prends acte de cette promesse; elle contient toute une politique, et, comme le Gouvernement le demande, je suis disposé, après qu'il a affirmé cette politique, à attendre ses actes pour le juger.

M. de Colombet. On vient de vous dire le contraire! (*Mouvements divers.*)

M. Millevoye. Nous approuverons toute politique qui ne sera pas une politique d'ostracisme et de persécution! (*Bruit.*)

M. Léon Say. Je n'attends du Gouvernement, ni dans une déclaration, ni même dans les explications sommaires qu'il peut en ce moment fournir à cette Chambre, des solutions complètes de toutes les questions que nous aurons à traiter; mais ce que j'ai le droit de lui demander, c'est de pratiquer dans un certain esprit les lois qu'il a rappelées. (*Exclamations à gauche.*)

Je n'ai pas la prétention que mon esprit ressemble à celui de mon honorable collègue M. Lockroy... (*Interruptions.*)

A l'extrême gauche. Précisez!

M. Léon Say. Laissez-moi parler! Je préciserais, soyez-en sûrs. Je crois, dis-je, pour avoir pratiqué les affaires pendant bien longtemps, comme beaucoup d'entre vous, que les lois ne sont pas de ces machines qui fournissent aveuglément telle ou telle marche, qui accomplissent telle ou telle évolution. Dans tous les temps, au contraire, l'application des lois et l'exercice de l'administration ont été la principale affaire des gouvernements, le signe d'après lequel on les juge, le moyen par lequel on les distingue; et c'est pourquoi l'administration a toujours eu, suivant la manière dont on la dirige, une influence considérable sur la situation du pays et sur les dispositions qu'il montre à accepter ou à repousser certains gouvernements. (*Approbation à droite et sur quelques bancs au centre.*)

Oui, messieurs, on ne peut pas faire une loi tellement précise ou tellement aveugle qu'il suffise de mettre au ministère n'importe qui, parce que la loi doit pour ainsi dire s'appliquer toute seule. S'il en était ainsi, il serait bien inutile de remplacer un ministère par un autre, et le mot de gouvernement, celui même d'homme politique n'aurait pas de sens.

Les lois, dans leur texte littéral lui-même, ne sont pas parfaites. Par une erreur que je constate, on y a plus d'une fois inséré des dispositions qui n'avaient rien de législatif et qui appartenaient plutôt au domaine du règlement d'administration publique ou même des décrets ministériels. Des dispositions de ce genre ne tiennent pas étroitement à la loi elle-même et ne résultent pas toujours nécessairement de son esprit.

Beaucoup de nos lois sont inutilement compliquées par les dispositions auxquelles je fais allusion et qui, plus d'une fois, ne sont pas matériellement applicables; aussi ne les a-t-on pas appliquées jusqu'ici et, dans plus d'un cas, je mettrai volontiers l'administration au défi de les appliquer.

M. Millerand. Exemple?

M. Léon Say. Des exemples? Prenez la dernière loi sur l'instruction primaire, celle qui a été votée en 1889; je ne crois pas qu'on puisse actuellement l'appliquer. On a, pour y arriver, chargé le conseil d'Etat de faire dix-sept ou dix-huit règlements, et jusqu'à présent je ne vois pas qu'il ait pu lesachever. Cette loi de l'instruction primaire a présenté des difficultés presque inextricables.

Vous ne pouvez pas dire au Gouvernement : Faites telle chose, la loi l'ordonne, alors qu'il est en présence d'une impossibilité de la faire. A mon avis, vous ne devez pas non plus lui dire : La loi vous ordonne de froisser les sentiments d'une partie du corps électoral. (*Protestations à gauche. — Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre.*)

A gauche. Vous voulez froisser les autres? les républicains?

M. Jacquemart. Il y a six mois que nous nous sommes expliqués sur ces lois avec nos électeurs!

M. Léon Say. Vous ne devez pas dire au Gouvernement : La loi vous oblige, que vous le vouliez ou non, à être un gouvernement de combat. Comment le pourrait-il, alors qu'il a pris soin de mettre dans sa déclaration qu'il voulait être et qu'il serait un gouvernement de modération? (*Très bien! très bien! à droite. — Interruptions à gauche.*)

M. le président. Messieurs, veuillez faire silence, je vous en prie! Chacun de vous pourra répondre!

M. Camille Raspail. Il est révoltant d'entendre un pareil langage! (*Rumeurs à droite.*)

M. le président. Veuillez modérer vos expressions, monsieur Raspail.

M. Léon Say. Je n'ai pas entendu les interruptions. Peut-être cela vaut-il mieux, car je viens ici dans un esprit de modération (*Bruit à gauche*), et je n'ai pas l'intention d'envenimer le débat. Je veux seulement, au nom de mes amis comme au mien, répondre à l'appel cordial de M. le président du conseil.

J'y réponds, dès aujourd'hui, dans le même sentiment de cordialité, et ce sentiment persistera, s'affirmera sans aucun doute, si le Gouvernement est fidèle à sa déclaration, s'il gouverne véritablement une République large, ouverte, tolérante. Soyez tolérants, soyez modérés, et vous serez sûrs d'avoir notre appui. (*Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre.*)

M. Jumel. Nous ne voulons pas de votre appui et n'en avons pas besoin. (*Bruit.*)

M. le président. M. Déroulède a la parole.

M. Paul Déroulède. Messieurs, puisque M. le président du conseil a bien voulu dire à la Chambre qu'il répondrait aux questions qui lui seraient posées, je me permets de monter à la tribune et d'y aborder très brièvement et très sommairement un point qui n'a été touché ni par M. Lockroy ni par M. le président du conseil, malgré les deux ou trois interruptions qui ont été lancées dans cette enceinte : je veux parler de la liberté de la presse.

On attribue, messieurs, à la volonté du Sénat la disparition, comme garde des sceaux, de M. Thévenet, qui était venu faire ici même une sorte d'abandon des

mesures de rigueur et d'exception réclamées contre la presse.

Cette hypothèse, si vague qu'elle soit, nous inquiète, et nous voudrions savoir si M. le ministre de la guerre, président du conseil, ou M. le ministre de l'instruction publique, ou M. le ministre de l'intérieur, plus rigoureux que M. Thévenet, entendent, eux, toucher résolument à la liberté de la presse. (*Interruptions à gauche.*) Acceptent-ils, oui ou non, la proposition restrictive de M. Marcel Barthé ou tiendront-ils de nouveau à cette tribune le même langage que M. Thévenet, langage qui, s'il faut en croire les rumeurs, a largement contribué à faire renverser tout le cabinet par le Sénat?

Voilà ma première question. Je voudrais en poser une seconde.

Est-il vrai, oui ou non, que les ministres actuels soient dans l'intention de se doubler de sous-sécrétaires d'Etat? Le bruit qui en court était recueilli ce matin même dans les feuilles semi-officielles.

Je suis convaincu qu'il y a là une erreur sur laquelle M. le président du conseil sera très heureux de rassurer la Chambre.

Cette création ou ce rétablissement de nouveaux sous-sécrétariats d'Etat constitue pour le budget déjà si obéré une surcharge absolument inutile, et ce n'est pas à l'heure où le déficit certain nous inquiète tous qu'un cabinet, quel qu'il soit, oserait prendre sur lui de demander au Trésor public de nouveaux sacrifices sans but comme sans excuses.

Je rappellerai d'ailleurs à ce sujet les paroles si sages prononcées à cette tribune en 1881 par M. Ribot — le ministre des affaires étrangères actuel, que je regrette de ne pas voir à son banc — paroles que j'ai pris soin de copier textuellement.

M. Ribot disait : « J'ai cru pour ma part, jusqu'à ce jour, que ce qui est le propre du gouvernement des démocraties, c'est la concentration des pouvoirs sur un petit nombre de têtes et la disparition de tout ce grand luxe de personnel dans toutes les sphères supérieures du pouvoir qui a été considéré jusqu'à ce jour comme l'ornement des vieilles monarchies. » (*Rires à droite et sur quelques bancs à l'extrême gauche de la salle.*)

Je suppose et j'espère que M. le président du conseil et M. le ministre des affaires étrangères se souviendront de la déclaration de M. Ribot et qu'ils ne voudront pas perpétuer et renouveler les procédés qui, s'ils sont l'ornement des vieilles monarchies, ne sauraient être l'apanage de notre jeune République. Je suppose et j'espère que le ministère actuel tiendra à honneur de maintenir intacte la liberté de la presse et de ne pas rétablir le personnel dispendieux des sous-sécrétaires d'Etat. (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs à l'extrême gauche de la salle. — Mouvements divers.*)

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. le président du conseil. Messieurs, je ne désire pas prolonger un débat qui, dans les conditions où il se présente, ne me paraît pas permettre de traiter chacun des sujets abordés avec les développements convenables.

M. Paul Déroulède. Une réponse par « oui » ou par « non » ne demande pas beaucoup de temps!

M. le président du conseil. Je pense que l'honorable M. Déroulède voudra bien consentir à ce que j'apporte à cette tribune les quelques phrases que j'ai l'intention de prononcer, dans la forme et dans l'ordre où je crois devoir les présenter à la Chambre (*Très bien! très bien!*), et je ne considère pas qu'il soit indispensable de procé-

der par oui ou par non, ainsi qu'il vent bien me l'indiquer. (*Sourires*)

Je répète qu'il ne me paraît pas possible, dans les conditions où le débat se présente, de donner à chacune des questions qui viennent d'être posées tous les développements qu'elles pourraient comporter.

Je dirai simplement un mot en réponse à l'honorable M. Léon Say.

M. Léon Say m'a semblé surtout préoccupé de ce qu'il a appelé « l'esprit dans lequel les lois seraient appliquées ». J'avoue qu'il m'a toujours paru extrêmement difficile de donner une semblable définition.

Je ne connais qu'une manière d'appliquer les lois pour le Gouvernement qui est investi du mandat de défendre la République : c'est de les appliquer dans un esprit républicain... (*Applaudissements à gauche*) et en se plaçant au point de vue où elles ont été conçues et délibérées par les pouvoirs publics. (*Très bien! très bien!*) Nous devons appliquer les lois telles qu'elles ont été faites et telles que leurs auteurs ont voulu qu'elles fussent exécutées. (*Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.*)

Si l'honorable M. Léon Say croit que, pour ce motif, nous sommes disposés à introduire je ne sais quel sentiment d'agression ou de malveillance à l'égard d'une certaine partie des populations, il se trompe. Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre déclaration, nous n'avons l'intention d'apporter ce genre d'esprit vis-à-vis de personne; mais, autant nous serons éloignés de cette sorte d'attaques vis-à-vis d'une partie des populations, autant nous serons fermes dans la défense des intérêts de la République. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre. — Interruptions à droite.*)

M. Malartre. C'est ce qui tue la République! (*Exclamations à gauche.*)

M. Terrier. Est-ce qu'elle vous intéresse, la République? Vous n'avez pas qualité pour en parler.

M. Jacquemart. Elle n'est pas encore morte!

M. Jumel. Et d'ailleurs cela devrait faire plaisir à M. Malartre!

M. le président du conseil. Autant, dis-je, nous déployerons de fermeté dans la défense des intérêts de la République, autant nous nous défendrons de tout ce qui pourrait, sous prétexte d'apaisement et de conciliation, apparaître comme une sorte de compromission qui nous éloignerait des principes sur lesquels doit rester placé le Gouvernement républicain. (*Très bien! très bien! à gauche. — Bruit à droite.*)

L'honorable M. Déroulède — je termine par ce mot — nous a adressé une question au sujet de la liberté de la presse, et il a paru vouloir tirer une induction de ce fait qu'un membre de l'ancien cabinet ne se trouve pas dans le cabinet actuel. Je ne crois pas qu'un Gouvernement soit tenu de s'expliquer sur la présence ou la disparition...

A droite. Ce n'est pas la question.

M. Jumel. C'est une question de conversation.

M. le président. Veuillez faire silence, messieurs!

M. le président du conseil. Les honnables interrupteurs devaient non seulement ma parole, mais même ma pensée; ils me répondent avant que j'aie pu me formuler à moi-même l'idée que je compte leur exprimer. (*On rit.*)

Je dis, messieurs, — et ici j'affirme une vérité absolument parlementaire, — je dis qu'il n'est pas d'usage, lorsqu'un cabinet se forme, de s'expliquer sur le compte de tel ou tel membre du cabinet qui l'a précédé. (*Interruptions.*)

En ce qui concerne le projet de loi auquel il a été fait allusion, je rappellerai que le

abinet actuel ne l'a pas conçue, que le cabinet actuel n'a pas été appelé à en délibérer. Il fait les plus expresses réserves et, lorsque ce projet arrivera en discussion devant la Chambre, il n'aura aucune espèce d'hésitation à vous manifester son sentiment, à vous dire quelle est la partie qu'il croira devoir accepter, quelle est la partie, au contraire, qu'il croira devoir repousser. (Mouvements divers.)

**M. Granger.** La réponse est claire !

**M. le président du conseil.** J'entends dire : « La réponse est claire ». C'est sans doute une forme ironique de la part de celui qui me fait cette interruption. Mais je demande s'il est possible, sous forme d'explications à une déclaration, de répondre dans le détail sur chacun des projets de loi qui seront successivement soumis à vos délibérations. (Exclamations.)

**M. le comte de Lanjuinais.** Dites si, oui ou non, vous êtes partisan de la liberté de la presse !

**M. le président du conseil.** Je suis vraiment surpris, messieurs, de certaines exclamations que j'entends. Vous vous étonnez que je n'entre pas dans l'examen détaillé des différents projets de loi. (Non ! Non ! sur divers bancs à gauche.)

**M. le président.** Mais, messieurs, est-ce que vous ne pouvez pas garder le silence ? Vous avez pris l'habitude de penser tout haut : c'est une habitude à laquelle il faut renoncer. (Très bien ! très bien !)

Veuillez écouter M. le président du conseil. Vous pourrez lui répondre, si vous le désirez ; la parole ne sera refusée à personne.

**M. le président du conseil.** Un gouvernement doit compte de ses actes ; mais je ne sache pas qu'un mois, deux mois ou trois mois avant l'époque où un projet de loi sera discuté à la tribune, un gouvernement soit tenu de l'examiner prématurement, de faire connaître dans les détails quelles sont celles de ses dispositions qu'il acceptera et celles qu'il rejettera. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Quand je dis que le Gouvernement entend rester fidèle à la liberté de la presse et qu'il fera ses réserves lorsque le projet de loi dont vous êtes saisis viendra en délibération, je crois que j'ai donné toute la satisfaction qu'on peut raisonnablement demander. (Très bien ! très bien ! à gauche et au centre.) Je ne puis pas admettre, quant à moi, qu'on vienne soumettre le chef-d'un gouvernement à une série de questions... (Très bien ! très bien ! au centre et à gauche. — Interruptions à droite.)

**M. le comte Armand.** C'est le droit de la Chambre.

**M. le président du conseil.** Je vous demande pardon. Je ne me crois pas tenu, je ne crois pas que le chef d'un gouvernement quel qu'il soit puisse être tenu de venir répondre ici comme à une sorte de catéchisme politique. (Très bien ! sur divers bancs à gauche) dans lequel on l'interroge sur une succession de points qui ne sont pas actuellement posés.

**M. le comte Armand.** Vous avez promis de répondre avec une entière franchise.

**M. le président du conseil.** Un gouvernement a l'obligation de faire connaître son opinion détaillée, de formuler ses sentiments très nets et ses vues précises très distincts vont se produire dans la minorité ; les uns, les jeunes, les nouveaux, ceux qui n'ont pas, comme nous, assisté ou pris part aux tentatives d'entente avec les modérés, vont vouloir que l'on recommence ces tentatives en formant une espèce de centre droit, disposé à voter dans certaines circonstances avec les opportunistes contre les radicaux ; les autres, au contraire, les vieux, les anciens, instruits et exaspérés par les expériences précédentes, et n'ayant pas plus de confiance dans les modérés que

grands développements. (Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre.)

**M. Paul Déroulède.** Et les sous-secrétaires d'Etat ?...

**M. Dugué de la Fauconnerie.** Je demande la parole.

**M. le président.** M. Dugué de la Fauconnerie a la parole.

**M. Dugué de la Fauconnerie.** Messieurs, il y a quelques semaines, j'étais à cette tribune et je disais, parce que c'est ma pensée, que le patriotisme, la raison et aussi l'habileté commandaient à l'opposition, dont je suis, une extrême réserve et que c'était à la fois pour nous un droit et un devoir de vous laisser le plus souvent possible arranger vos affaires en famille. A ce moment, M. Rousse (du Var) m'interrompit pour me dire : « Mais alors, qu'est-ce que vous venez faire chez nous ?... »

A cette question quelque peu indiscrète et fort inattendue, parce que je ne savais pas qu'en venant au Palais-Bourbon je venais chez M. Rousse (du Var) (Rires à droite), j'aurais répondu tout de suite, mais je ne l'avais pas entendue.

Aujourd'hui, la curiosité de notre collègue va être satisfaite.

Ce que nous venons faire ici, ou plutôt ce que je viens faire, — car étant seul de mon espèce (On rit), je n'ai jamais la prétention de parler au nom de personne, — c'est remplir l'engagement que j'ai pris vis-à-vis de mes électeurs dans des termes que je demande à la Chambre, toujours très bienveillante pour moi, de me permettre de lui lire.

Voici ce que je disais à mes électeurs le lendemain des élections. (Exclamations à gauche.)

Est-ce parce que je dis que c'est au lendemain des élections que vous paraissiez étonnés ?... C'est cependant bien simple : Quitte à vous étonner beaucoup, je n'avais pas mis les pieds dans ma circonscription pendant toute la période électorale.

**M. le président.** Monsieur Dugué de la Fauconnerie, vous vous adressez sans cesse à un de vos collègues...

**M. Dugué de la Fauconnerie.** C'est parce qu'il s'est lui-même adressé à moi.

**M. le président.** ... et vous ne pouvez pas vous plaindre de ses interruptions, puisqu'il est absent. (On rit.)

**M. Dugué de la Fauconnerie.** Je n'ai pas l'honneur de le connaître. (Bruit.)

Messieurs, faites-moi crédit de cinq minutes ; je n'abuse pas de la tribune et vous savez que je n'y viens jamais que quand j'ai quelque chose à dire.

Voici ce que je disais à mes électeurs au mois d'octobre dernier :

« Intimement convaincu que la Chambre nouvelle est, au même titre que les précédentes, condamnée à l'impuissance, je n'entends prendre à ses travaux que strictement la part que je serai obligé d'y prendre, c'est-à-dire ne jamais voter que quand il le faudra (On rit) pour affirmer les principes de toute ma vie, défendre les intérêts que j'ai le devoir de défendre ou protester, au nom du pays que je représente, contre les violations de la justice et de l'honnêteté. (Rumeurs à gauche.)

Il est facile de voir que deux courants très distincts vont se produire dans la minorité ; les uns, les jeunes, les nouveaux, ceux qui n'ont pas, comme nous, assisté ou pris part aux tentatives d'entente avec les modérés, vont vouloir que l'on recommence ces tentatives en formant une espèce de centre droit, disposé à voter dans certaines circonstances avec les opportunistes contre les radicaux ; les autres, au contraire, les vieux, les anciens, instruits et exaspérés par les expériences précédentes, et n'ayant pas plus de confiance dans les modérés que

dans les violents, se porteront tantôt d'un côté tantôt de l'autre, suivant qu'ils espèrent, par là, paralyser la marche du Gouvernement, en l'empêchant de trouver une majorité.

« Il y a longtemps que ces deux politiques sont connues : l'une est celle des naïfs, l'autre celle des obstructionnistes.

« Eh bien ! je ne serai ni avec les premiers ni avec les seconds.

« Je ne serai pas avec les naïfs parce que si je crois fermement qu'il n'y a rien à l'heure actuelle de possible que la République (Très bien ! à gauche), je crois non moins fermement que la République est impossible avec le régime de bavardages et d'intrigues sous lequel nous vivons, et que je ne veux, dès lors, m'allier avec aucun parlementaire, pas plus avec les modérés qu'avec les violents, les considérant tous et au même degré comme les pires ennemis de mon pays.

« Ce que je veux, c'est « laisser faire » tout simplement sans autre rôle que celui de spectateur de la grande partie qui se joue entre le régime parlementaire et le suffrage universel ! » (Bruit à gauche.)

**Voix à gauche.** Qu'est-ce que vous dîsiez quand vous étiez candidat républicain ?

**M. Dugué de la Fauconnerie.** Je n'entends pas votre interruption ; je ferai comme pour M. Rousse, je vous répondrai dans trois semaines.

**M. le président.** Messieurs, permettez à M. Dugué de la Fauconnerie de parler ; il veut faire sa déclaration, c'est son droit. (Rires à gauche.)

**Voix à gauche.** Mais il n'est pas interpellé !

**M. Dugué de la Fauconnerie.** Je m'efforcerai de la faire aussi nette que celle que vous avez entendue tout à l'heure. (Rires à droite.)

Je continue : « Si, contrairement à mon attente, les modérés arrivent, et c'est je vous assure le plus cher de mes vœux, à résister aux violents et à donner à notre pays, la tranquillité et la prospérité auxquelles nous aspirons tous, nous aurons le devoir, non plus seulement d'assister à leur œuvre sans l'entraver, non plus seulement de les aider, mais de leur céder la place ; car, entrés avant nous dans la République, il est logique que ce soient eux qui dirigent les affaires, s'ils ont su s'en montrer capables... »

**M. Terrier.** C'est bien ce que le pays a décidé.

**M. Dugué de la Fauconnerie.** «... et le jour où, nous ayant donné autrement que par des programmes et des discours la preuve de leur énergie et de leur virilité... (Rires et bruit) ils auraient creusé entre les violents et eux un fossé infranchissable, il n'y aurait aucune raison pour que nous ne franchissions pas, nous, celui qui nous sépare d'eux !

« Si, au contraire, une fois de plus, fidèles à leurs antécédents et à leurs habitudes, ils se bornent à faire des discours contre les violents pour s'associer ensuite à leurs violences et nous enfoncent ainsi dans le gâchis au lieu de nous en sortir, nous aurons le droit de dire au pays : « Vous voyez bien que ce n'est pas de notre faute, car nous n'avons rien fait contre eux ! »

« Et c'est comme ça que nous reviendrons ou nous ne reviendrons jamais ! »

Voilà ce que je disais au lendemain des élections de septembre. Voilà les engagements que j'ai pris vis-à-vis de ceux que je représente, et ce dont j'ai le droit de prendre acte aujourd'hui — et c'est pour cela, pour cela seulement que je suis à la tribune — c'est que je n'ai pas trompé mes électeurs et que j'ai le droit de leur dire encore plus aujourd'hui qu'hier :

Le voilà, votre régime parlementaire avec son impuissance et son instabilité! Vous aviez des ministres; nous n'avons rien fait pour les renverser et ils se sont renversés tout seuls. Et le chef de votre Gouvernement d'hier est tombé — pardonnez-moi cette comparaison rurale — comme d'un pommier pourri se détachent et tombent les pommes, sans qu'on ait même besoin de le secouer. (*Très bien! sur divers bancs.*) — *Mouvements divers.*

**M. le président.** La parole est à M. Déroulède.

**M. Paul Déroulède.** Si je suis monté à cette tribune, messieurs, je l'ai fait en commençant, c'était sur l'invitation expresse de M. le président du conseil, qui avait déclaré qu'il répondrait à toutes les questions. Il paraît qu'il y a deux sortes de questions...

**M. le président du conseil.** Pas à toutes à la fois et aujourd'hui, mais à leur heure.

**M. Paul Déroulède.** Il paraît, dis-je, qu'il y a deux sortes de questions : celles auxquelles on répond et celles auxquelles on ne répond pas.

Eh bien, puisqu'il est convenu qu'il n'y aura pas de réponse, non seulement à la question si grave que j'ai posée concernant le maintien absolu de la liberté de la presse...

*A gauche. Mais si, on a répondu!*

**M. Paul Déroulède.** Non, on n'y a pas répondu. M. le président du conseil nous a bien, en effet, donné des assurances formelles et sur la loi scolaire et sur la loi militaire ; mais il s'est absolument réservé sur la question de la liberté de la presse, et il n'a rien dit du tout sur la question des sous-secrétariats d'Etat.

*Un membre à gauche. Il n'y a plus de sous-secrétaires d'Etat!*

**M. Paul Déroulède.** Vous avez raison, mon cher collègue, il devrait ne plus y en avoir et vous allez m'aider à donner une base ferme à votre opinion.

J'ai déposé, en effet, un ordre du jour qui, s'il est voté, renseignera à la fois, et M. le président du conseil et le Gouvernement lui-même, sur ce que la Chambre désire ou comme dépense nouvelle à engager par la nomination de nouveaux fonctionnaires ministériels, ou comme nouvelles restrictions à apporter à la liberté de la presse telle qu'elle existe de par la loi de 1881.

**M. Saint-Romme.** Nous le verrons plus tard quand nous discuterons la loi.

**M. Paul Déroulède.** Mais pas du tout! nous pouvons tout de suite trancher la question de principe. (*Interruptions au centre.*)

Voulez-vous, oui ou non, exécuter et respecter la loi libérale de 1881 ou adopter et imposer la loi restrictive de 1890?

Toute la question est là. (*Marques d'approbation à droite et sur quelques bancs à l'extrême-gauche de la salle.*)

Si on veut toucher à la loi établie, il faudra en effet délibérer sur la loi future; mais si on ne veut pas y toucher il faut maintenir purement et simplement ce qui est.

**M. Joseph Reinach.** Nous la discuterons à notre heure et sans vous consulter!

**M. Paul Déroulède.** Je ne vous parle pas, monsieur Reinach. Je dis que, si on a accepté l'hypothèse de la discussion, c'est que la loi actuelle est d'ores et déjà à moitié abrogée et que, si on la repousse, c'est que la liberté de la presse est maintenue. C'est pourquoi, considérant combien il est dangereux de laisser le Gouvernement prendre position à lui tout seul sur les deux questions que j'ai posées, je viens offrir à la majorité le moyen d'exprimer son opinion sur l'une comme sur l'autre, et je dé-

pose sur le bureau de la Chambre l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, convaincue que le Gouvernement ne rétablira pas les sous-secrétariats d'Etat supprimés et maintiendra la liberté de la presse telle qu'elle existe, passe à l'ordre du jour. » (*Applaudissements sur quelques bancs à l'extrême-gauche de la salle.*) — *Interruptions à gauche et au centre.*)

Ayant consulté le Gouvernement, qui n'a pas répondu, je consulte ainsi la Chambre. A vous de voir, messieurs, si vous voulez donner votre avis sur ces deux questions ou si vous entendez accorder un blanc-seing aux ministres par votre silence. (*Très bien! très bien! sur quelques bancs à l'extrême-gauche de la salle.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

La discussion générale est close.

J'ai reçu six ordres du jour (*Exclamations*) ; seulement, parmi ces six ordres du jour, il y en a quatre dont les termes sont presque identiques, et je pense que, si leurs auteurs y consentent, ils peuvent se réduire à un seul. (*Assentiment.*)

Le premier de ces ordres du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans les déclarations du Gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Il est signé par MM. Gotteron, Antoine Perrier et Hurard.

Le second est ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans la déclaration du Gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Il est signé de MM. Labrousse et Jacquemart.

Le 3<sup>e</sup>, signé de M. César Duval et plusieurs de ses collègues, est ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du Gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Le 4<sup>e</sup>, signé de MM. Camille Dreyfus et Leygues, est ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans les déclarations du Gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

**M. Leygues.** Il suffit de réunir les signatures de ces ordres du jour.

**M. le président.** En réunissant les diverses signatures, ces quatre ordres du jour n'en forment plus qu'un.

J'ai reçu de MM. Paul Déroulède, Pontois, Le Senne et Mermeix l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, considérant que le Gouvernement ne rétablira pas les sous-secrétariats d'Etat supprimés, et maintiendra la liberté de la presse telle qu'elle existe, passe à l'ordre du jour. »

Enfin, reste un dernier ordre du jour, dont voici la teneur :

« La Chambre, convaincue que le Gouvernement sera impuissant à réaliser les réformes démocratiques dont il parle dans sa déclaration, lui refuse sa confiance et passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est signé de M. Paulin-Méry.

**M. Saint-Romme.** Nous demandons la priorité pour l'ordre du jour qui résume les quatre premiers.

**M. le président du conseil.** Nous demandons la priorité pour l'ordre du jour qui exprime la confiance dans les déclarations du Gouvernement.

**M. le président.** Je consulte la Chambre sur la priorité.

Le Gouvernement et plusieurs de nos collègues demandent la priorité pour les quatre premiers ordres du jour qui ont été réunis en un seul, lequel serait ainsi rédigé :

« La Chambre, confiante dans les décla-

rations du Gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Il y avait une demande de scrutin. Porte-t-elle sur la question de priorité?...

**M. Paul Déroulède.** Je demande formellement la priorité pour mon ordre du jour, par application de ce principe que l'amendement qui s'éloigne le plus du texte de discussion doit être d'abord mis aux voix.

**M. le président.** Permettez-moi de vous dire, monsieur Déroulède, que vous imaginez un règlement qui n'existe pas. Quand des ordres du jour sont déposés, le président les fait connaître à la Chambre, suivant l'ordre dans lequel ils lui ont été remis; puis la Chambre est appelée à se prononcer sur la question de priorité.

**M. Paul Déroulède.** Alors je demande l'ordre du jour pur et simple, qui a toujours la priorité.

**M. le président.** L'ordre du jour pur et simple, demandé par M. Déroulède, ayant en effet la priorité, aux termes du règlement, je dois le mettre aux voix.

Il y a une demande de scrutin, est signée de MM. Goussot, Déroulède, Boumonteil, Mermeix, Gabriel, Engerand, Granger, Ernest Roche, Pierre Richard, Millevoye, Naquet, Laguerre, Saint-Martin, Brie, Le Veillé, Emile Revest, Turigny, Bedreau, etc.

**M. le président du conseil.** Le Gouvernement repousse l'ordre du jour pur et simple.

**M. le président.** Le Gouvernement pousse l'ordre du jour pur et simple.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants.....	456
Majorité absolue.....	299

Pour l'adoption .....	134
Contre.....	322

La Chambre des députés n'a pas adopté.

La priorité a été demandée pour l'ordre du jour accepté par le Gouvernement.

Il n'y a pas d'opposition?... (*Non!*)

Je mets aux voix cet ordre du jour, je rappelle les termes :

« La Chambre, confiante dans les déclarations du Gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

**M. Jules Delafosse.** Je demande la priorité.

**M. le président.** Vous avez la parole.

**M. Jules Delafosse.** Messieurs, les déclarations qu'a apportées tout à l'heure à la tribune M. le président du conseil ne sont nullement faites pour m'inspirer une confiance; mais je sais, par une expérience parlementaire déjà longue, que les déclarations ministérielles n'ont par elles-mêmes ni signification ni durée. (*Très bien! à droite.*)

Je prévois, par ce qu'il dit M. le président du conseil, que je serai obligé de combattre la politique du Gouvernement dont il est le chef sur toute les questions; mais j'entends ne le juger que sur ses actes, et ne le condamner que sur ses œuvres. Il ne me plaît pas de condamner un ministère avant même qu'il ait commencé à gouverner. C'est pourquoi je laisserai à la majorité républicaine, laquelle il a fait exclusivement appel, le soin de répondre, comme elle l'entendra, à l'ordre du jour de confiance qui est proposé.

Pour ma part, je ne prendrai pas part au scrutin. (*Très bien! très bien! à droite.*)

**M. Léon Say.** En votant l'ordre du jour au scrutin, je mets aux voix l'ordre du jour de confiance, nous voterons pour le Gouvernement de modération. (*Exclamations en sens divers.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'ordre du jour dont j'ai donné lecture.

Il y a une demande de scrutin. Elle est signée de MM. Félix Mathé, Pajot, Guyot-Dessaigne, Million, Beauquier, Maujan, Lombard, Jules Lasbaysses, Jacques, Bellétable, Puyboyer, Boudeville, Maigne, Deniau, etc.

Le scrutin est ouvert. (Les votes sont recueillis et MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants.....	396
Majorité absolue.....	199

Pour l'adoption..... 318

Contre..... 78

La Chambre des députés a adopté. (Applaudissements.)

#### DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. La parole est à M. Arène pour le dépôt d'un rapport.

M. Emmanuel Arène. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre un rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre un député. (Lisez! lisez!)

M. le président. Il n'y a pas d'opposition...

La parole est à M. Emmanuel Arène pour la lecture de son rapport.

M. Paul Déroulède. M. Arène parle-t-il comme député ou comme sous-secrétaire d'Etat?

M. le rapporteur. Vous dites?...

M. le président. Je vous en prie, ne répondez pas! Cela n'en vaut pas la peine.

Je demande à M. Déroulède de garder la courtoisie vis-à-vis de ses collègues.

M. Paul Déroulède. Vous êtes un président bien sévère. (Bruit.)

M. le rapporteur, lisant. Messieurs, la commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites formée contre notre honorable collègue M. Cluseret, s'est prononcée, à l'unanimité pour le rejet de la demande.

Elle avait simplement pour mission, conformément à tous les précédents, d'appréhender s'il se trouvait dans les pièces qui lui étaient soumises des raisons suffisantes pour faire flétrir le principe de l'inviolabilité parlementaire, et des éléments assez sincères, une base assez solide pour justifier des poursuites.

Votre commission, messieurs, ne l'a pas pensé.

Les plaignants, au nombre de trois, se prétendent diffamés par une série d'articles que M. Cluseret a publiés dans un journal de Paris. Nous n'avions pas, et vous n'avez pas non plus à nous prononcer sur le fond même de ces articles: nous jugerions sans cela, nous-mêmes, un procès que nous sommes seulement appelés à autoriser ou à refuser.

Mais la commission a néanmoins constaté qu'il ne s'agissait pas là de polémique courante, ni même, à proprement parler, de questions personnelles, mais bien d'une campagne de presse portant sur un ensemble de faits, sur une situation déterminée et dont le caractère d'intérêt public ne saurait être dénié.

Les personnes ne jouent dans cet article qu'un rôle absolument accessoire; les trois plaignants dont il s'agit n'ont pas été nommés et se prétendent désignés par des initiales qui ne sont même pas les initiales de leurs noms. Ils affirment, il est vrai, que tout le monde les a reconnus (*On rit*); mais nous espérons pour eux qu'ils se trompent (*Nouveaux rires*) et, sous le bénéfice de ces courtes observations, nous vous demandons de repousser leurs demandes.

(*Très bien! très bien! — Aux voix!*)

M. le président. Il n'y a pas d'opposition à la discussion immédiate? (*Non! non!*) La discussion immédiate est ordonnée. Personne ne demande la parole?... Votre commission, messieurs, conclut au rejet de la demande en autorisation de poursuites.

Je mets ces conclusions aux voix.

(Les conclusions de la commission, mises aux voix, sont adoptées. — La demande en autorisation de poursuites est refusée.

#### RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La Chambre désire-t-elle continuer son ordre du jour? (*Non! non!*)

Voici l'ordre du jour que je propose pour la séance de jeudi:

A deux heures, séance publique.

Tirage au sort des bureaux;

Discussion de sept projets de loi d'intérêt local concernant les départements de Seine-et-Marne, de la Drôme et du Tarn, la ville de Flers et les octrois de Bayan, de Landéda et de Saint-Marc;

Discussion d'un projet de loi concernant un emprunt par la ville du Havre, projet dont le rapport, déposé aujourd'hui, sera distribué jeudi;

Discussion des conclusions du rapport du 3<sup>e</sup> bureau sur l'élection de M. Meilhodon;

Discussion des conclusions du rapport du 11<sup>e</sup> bureau sur l'élection de M. Garnier;

Suite de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'observations?

L'ordre du jour est ainsi réglé.

#### RECTIFICATION DU TEXTE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre du commerce et de l'industrie une lettre me signalant une erreur matérielle qui s'est glissée dans le texte du projet de loi présenté le 23 novembre 1889, et qui a été reproduite dans le texte voté par la Chambre le 11 février dernier.

Ce projet a pour objet de modifier l'article 2 de la loi du 23 juin 1857 sur les marques de fabrique et de commerce. Les mots «de commerce» ont été omis dans le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article unique, qui doit être rétabli comme suit:

«Nul ne pourra revendiquer la propriété exclusive d'une marque, s'il n'a déposé au greffe du tribunal de commerce de son domicile...»

Il n'y a pas d'opposition?...

La rectification est ordonnée.

#### DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Louis Million, au nom de la 4<sup>e</sup> commission d'intérêt local, un rapport sur un projet de loi tendant à autoriser la ville du Havre (Seine-Inférieure) à emprunter 1,500,000 fr.

J'ai reçu de M. Taudière, au nom de la 3<sup>e</sup> commission d'intérêt local, un rapport sur un projet de loi portant établissement de surtaxes perçues sur le vin et l'alcool à l'octroi de la Ferté-Macé (Orne).

J'ai reçu de M. Plichon, au nom de la 4<sup>e</sup> commission d'intérêt local, un rapport sur un projet de loi portant prorogation de surtaxes perçues sur le vin et sur l'alcool à l'octroi de Longwy (Meurthe-et-Moselle).

Les rapports seront imprimés et distribués.

#### DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Peytral une proposition de loi tendant à exempter du droit d'importation les blés durs destinés à la fabrication de l'amidon.

La proposition sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des douanes. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. Saint-Romme une proposition de loi sur la réforme de l'organisation judiciaire.

La proposition sera imprimée, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission saisie du projet de loi relatif à l'organisation judiciaire. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Letellier, Jullien et Rivet une proposition de loi relative aux droits des enfants naturels dans la succession de leurs père et mère.

La proposition sera imprimée, distribuée et renvoyée à la commission d'initiative parlementaire.

#### CONGÉS

M. le président. La commission des congés est d'avis d'accorder:

A M. Le Roux, un congé de quelques jours;

A M. le comte de Douville-Maillefey, un congé de quinze jours;

A M. Guéguen, un congé pour raisons de santé;

A M. Lasserre, un congé de huit jours; A M. Chollet, un congé de cinq jours; A M. Vacher, un congé de huit jours.

Il n'y a pas d'opposition?...

Les congés sont accordés.

(La séance est levée à quatre heures cinq minutes.)

*Le Chef du service sténographique de la Chambre des députés,*  
EMILE GROSSELIN.

M. Peytral, député des Bouches-du-Rhône, a déposé sur le bureau de la Chambre une pétition du syndicat des capitaines au long cours et au cabotage et de l'Union des corporations maritimes du Midi.

M. Saint-Romme, député de l'Isère, a déposé une pétition de l'association fraternelle des anciens douaniers.

M. Jacquemart, député des Ardennes, a déposé une pétition d'un certain nombre d'habitants de la commune de Bay (Ardennes).

**ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 18 MARS.**

#### SCRUTIN

*Sur l'ordre du jour pur et simple. (Interpellation de M. Lockroy.)*

Nombre des votants.....	440
Majorité absolue.....	221
Pour l'adoption.....	127
Contre.....	313

La Chambre des députés n'a pas adopté.

#### ONT VOTÉ POUR:

MM. Abrial (Léon). Aigle (comte de l'). Aillères (d'). Aimel (Henri). Argeliès. Arnous. Barascud. Barbotin. Barrès (Maurice). Baudry d'Asson (de). Benazet. Benoit (de). Berger (Maine-et-Loire). Bergerot. Bernis (comte de). Bezanson. Blachère. Boisboissel (de). Borie. Boucher (Finistère). Boudeau. Bourgeois (Paul) (Vendée).

Carron. Cazenove de Pradine (de). Chiché. Cibiel. Cluseret. Colbert-Laplace (comte de). Colombet (de). Cornulier (marquis de). Courtier. Daynaud. Dejardin-Verkinder (Nord). Delafosse (Marie) (Ille-et-Vilaine). Déroulède (Paul). Desjardins (Ernest) (Aisne). Dompierre d'Hornoy (vice-amiral de). Dumonteil.

Engerand. Estourmel (marquis d'). Etcheverry.

Fairé. Farcy (Eugène). Fauré (Gers). Ferroul. Fouquet (Camille). Fourtou (de). Franconie.

Gabriel. Gérard (baron). Godelle. Gonidec de Traissan (comte Le). Goussot. Granger. Granier de Cassagnac (Paul). Guilloutet (de). Jourde.

Kermenguy (vicomte de).

La Bassière (Louis de). Labat. La Bourdonnaye (vicomte de). La Chambre. Lacretelle (général). Laguerre. Laisant. La Martinière (de). Lamarzelle (de). Lanjuinal (comte de). La Noue (vicomte de). Laporte (Gaston). Langentaye (Rioust de). La Rochejaquelein (marquis de). Laroche-Joubert. Laur. Le Cerf. Le Cour. Legrand (Arthur) (Manche). Le Hérisson. Léon (prince de). Le Senne. Le Veillé. Lévis-Mirepoix (comte de). Lorges (de). Lorois (Emile) (Morbihan). Lur-Saluces (marquis de).

Mackau (baron de). Maillé (comte de). Mallarte. Maréchal. Martin (Marius). Meilhodon. Millevoye (Lucien). Montalembert (comte de). Montéty (de). Montgolfier (de).

Naquet (Alfred). Neyrand.

Olry. Ornano (Cuneo d').

Paulin-Méry. Peyrusse. Piérard (baron). Plichon (Nord). Pontbriand (du Breil, comte de). Pontois. Porteu (Armand). Possesse (de). Poulié. Prénat.

Reille (baron). Revest. Richard (Pierre). Roche (Ernest) (Seine). Roques.

Saint-Martin (de) (Indre). Saint-Martin (Seine). Saussay (du). Serph (Gusman). Solages (marquis de). Soland (de).

Taudière. Terrail-Mermeix. Terves (comte de). Théron. Turigny.

Witt (Conrad de).

#### ONT VOTÉ CONTRE :

MM. Abeille (Valentin). Arène (Emmanuel). Armez. Audiffred. Aynard (Edouard).

Balhaut. Baile (Martial). Barbe. Bargy. Barodet. Barthou. Bastid (Adrien). Batiot (Aristide). Baulard. Beauquier. Bérard. Berger (Georges) (Seine). Bertrand. Bézine. Bizzarelli. Bizot. Bizouart-Bert. Blanc (Pierre). Boissy-d'Anglas. Bonnefoy-Sibour. Bony-Cisternes. Borriglione. Boudenoit. Boudeville. Boulanger-Bernet. Boullay. Bourgeois (Jura). Bourgeois (Léon) (Marne). Bourlier. Bouthier de Rochefort. Bovier-Lapierre. Boyset. Braud. Breton. Briens. Brisson (Henri). Brunnot. Brunier. Buvignier.

Cabart-Danneville. Cambe. Carquet. Casimir-Perier (Aube). Cavaignac (Godefroy). Cavalier. Cazauveilh. Caze (Edmond). Ceccaldi. Chabrié. Char'es Roux. Charmes (Francis). Chaulin-Servinière. Chautemps. Chevandier. Choiseul (Horace de). Christophe (Albert). Clément (Clément). Clausel de Coussergues. Clauzel (Ardèche). Clech. Clerjounie. Cochery (Georges). Cordier. Corneau. Cornudet. Cosmao-Dumenez. Cousset. Coutisson.

Dautresme. David (Alpes-Maritimes). David (Indre). Deandreis. Delaunay. Delcassé. Dellestable. Delmas. Deloncle (François). Delpech. Deluns - Montaud. Demarçay (baron). Deniau. Denizot. Deprez (André) (Pas-de-Calais). Descamps (Albert). Deschanel (Paul). Desmons. Després (Armand) (Seine). Dethou. Develle (Jules). Deville. Dreyfus (Camille). Dron. Dubois (Arnauld) (Corrèze). Dubois (Emile) (Nord). Dubost (Antonin). Duchasseint. Duclaud. Ducoudray. Ducroz. Dujardin-Beaumetz (Aude). Dumas. Dupuy (Charles) (Haute-Loire). Dupuy-Dutemps (Tarn). Durand-Savoyat (James). Duval (César).

Eliez-Evrard. Etienne. Euzière.

Fallières. Fanien (Achille). Farjon. Faure (Félix) (Seine-Inférieure). Ferry (Albert). Ferry (Emile). Flourens. Folliet. Fougeirol. Fouquier (Henry). François (Alfred).

Gacon. Gaillard (Jules) (Vaucluse). Gaillard (Oise). Garnier (Charente-Inférieure). Gasté (de). Gastellier. Gauvargues (Frédéric). Gerbay. Germain (Constant) (Haute-Garonne). Germain (Henri) (Ain). Gervais (Jules). Gerville-Réache. Gévelot. Giguët. Gillot. Goirand. Gotteron. Granet. Graux (Georges). Grisez. Guieysse. Guillaumou. Guillemaut. Guillemet. Guyot-Dessaigne.

Hainsselin. Haynaut. Herbet. Horteur. Hubbard (Gustave). Hurard.

Isambert (Gustave). Isoard.

Jacquemart. Jacquemin. Jacques. Jamais (Emile). Jouffray (Isère). Jouffroy d'Abbans (comte de) (Doubs). Jourdan (Louis). Jullien. Jumel.

Kerjagu (J. de).

La Batut (de). Labrousse. Labussière. Lachièze (Lot). Lacretelle (Henri de). Lacroix (Loiret). Laffitte de Lajoannenque (de). Laffon (René) (Yonne). Lagorisse (de). Lagrange. Lanness (de). Langlet. Lascombes. Laurençon. Lavertuion (Henri). Laville. Lebady (Paul). Le Borgne. Lechevallier. Lecomte (Maxime) (Nord). Leconte (Alfred) (Indre). Ledieu. Legludic. Legras. Lemercier (comte). Le Myre de Vilars. Leroy (Arthur) (Côte-d'Or). Le Roy (Edouard) (la Réunion). Letellier. Levêque. Levet (Georges). Leygues. Linard. Lockroy. Lombard (Isère). Loriot. Loustalot.

Mac Adaras. Macherez. Madier de Montjau. Magnien. Mahy (de). Maigne (Jules). Mandeville. Maret (Henry). Marmottan. Martinon (Creuse). Marty. Maruéjous. Mathé (Henri) (Seine). Maurice-Faure (Drôme). Méline. Mercier. Merlou. Mézières. Michau (Nord). Michel (Alfred). Michou (Aube). Millerand. Million (Louis). Milochau. Montaut (Seine-et-Marne). Moreau (Emile). Mougin. Moustier (marquis de).

Nivert. Noël-Parfait.

Obissier-Saint-Martin. Ordinaire (Dionys). Ouvré.

Papelier. Périer de Larsan (du) (Gironde). Perrier (Antoine) (Savoie). Pesson (Albert). Philipon. Pichon (Seine). Pierre Legrand (Nord). Pochon. Poincaré (Raymond). Ponlevoy (Froger de). Poupin. Pourquery de Boisserin. Prevet. Prost (Victor). Proust (Antonin). Pu boyer.

Quintaa.

Rabier. Rambourgt. Rathier. Raynal. Razineaud. Réaux (Marie-Emile). Reinach (Joseph). Rey (Aristide) (Isère). Rey (Lot). Reybent. Ribot. Ricard. Riotteau. Rivet (Gustave). Roche (Jules) (Savoie). Rouvier. Royer (Louis-Auguste) (Aube). Royer (Meuse). Rozet (Albin).

Saint-Germain. Saint-Romme. Salis. Sarrien. Say (Léon). Sentenac. Sibille. Siegfried. Signard. Simon (Fidèle). Sirot. Sourigues. Spuller.

Talou (Léon). Tassin. Terrier. Theulier. Thévenet. Thierry-Delanoue. Thomas. Thomson. Thorel. Trannin. Turrel (Adolphe).

Vacherie. Vallé. Vallon (amiral). Varlet. Vernhes. Vernière. Viette. Viger. Vignancour. Ville. Villemonte. Viox. Vival.

Waddington (Richard). Werquin.

Yves Guyot.

#### N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

MM. Adam (Achille). Amagat. Arenberg (prince de). Armand (comte).

Balsan. Bar (de). Bartissol. Baudin. Bigot. Blin de Bourdon (vicomte). Boucher (Vosges). Bouge. Boyer (Antide). Breteuil (marquis de). Breuil de Saint-Germain (du). Brincard. Brousse (Emile).

Caffarelli (comte). Castelin. Chassaing. Clémenceau.

Delafosse (Jules) (Calvados). Delahaye. Deproge. Descaure. Du Bodan. Dufaure (Amédée). Dugué de la Fauconnerie. Dumay. Du puytrem.

Elva (Christian comte d'). Eschasseriaux (baron). Espeuilles (comte d').

Feraud. Floquet (Charles). Forcioli. Fould (Achille). Freppel. Frescheville (général de).

Galpin (Gaston). Garnier (Yonne). Gauthier (de Clagny). Gavini. Girodet. Gonnet (Gontran). Goyon (de). Gressulhe (comte). Grouset.

Haussmann. Hély d'Oissel. Hiroux. Joffrin. Jolibois. Juigné (comte de). Jules Jaluzot.

Kergariou (de). Kergorlay (comte de). Lachize (Rhône). Lacôte. Ladouce (baron de). La Ferronnays (marquis de). Lagnel.

Lalou. Lasbaysses. Le Gavrian. Le Provost de Launay. Leydet. Loreau.

Martineau (Seine). Mathé (Félix) (Allier). Maujan. Mège. Mesureur. Montfort (vicomte de). Montsaulnin (de). Morillot (Léon). Muller. Mun (comte Albert de).

Pajot. Pasquier. Passy (Louis) (Eure). Paulmier. Pelletan (Camille). Peyral. Pierre-Alype. Piou (Jacques). Plazanet (colonel de). Prax-Paris.

Ramel (de). Raspail (Camille) (Var). Renard (Léon). Révillon (Tony). Robert-Mitchell. Roland. Rotours (baron des). Rousse. Rouvre (Bourlon de). Roy de Loulay (Louis).

Schneider (Henri). Soubeyran (baron de). Souhet.

Tailliandier. Thellier de Poncheville. Thivrier. Trouillot (Georges).

Vilar (Edouard). Vilfeu. Villebois-Mareuil (vicomte de). Villeneuve (marquis de).

N'ONT PAS PU PRENDRE PART AU VOTE les députés dont l'élection est soumise à l'enquête :

MM. Ménard-Dorian. Picot.

#### ABSENTS PAR CONGÉ :

MM. Belleval (Louis de). Burdeau. Cholle. Douville-Maillefou (comte de). Guéguen. Haillon. Hémon. Hovelacque. Jonnart. Lareinty (Jules de). Lasserre (Maurice). Léglise. Le Roux (Paul). Mir. Rauline. Surchamp. Vacher.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	456
Majorité absolue.....	229
Pour l'adoption.....	134
Contre .....	322

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

#### SCRUTIN

Sur l'ordre du jour motivé (Interpellation de M. Lockroy).

Nombre des votants .....	384
Majorité absolue.....	193
Pour l'adoption .....	309
Contre .....	75

La Chambre des députés a adopté.

#### ONT VOTE POUR :

MM. Abeille (Valentin). Arène (Emmanuel). Armez. Audiffred. Aynard (Edouard). Balhaut. Baile (Martial). Barbo. Barthou. Bastid (Adrien). Bérard. Bézine. Bizzarelli. Bizot. Bizouart-Bert. Blanc (Pierre). Boissy-d'Anglas. Bonnefoy-Sibour. Bony-Cisternes. Borriglione. Boucher (Vosges). Boudenoit. Boudeville. Bourgeois (Jura). Bourgeois (Léon) (Marne). Bourlier. Bouthier de Rochefort. Bovier-Lapierre. Boyset. Braud. Breton. Briens. Brisson (Henri). Brugnot. Brunier. Buylgnier.

Cabart-Danneville. Cambe. Carquet. Casimir-Perier (Aube). Cavaignac (Godefroy). Cavaillé. Cazauveilh. Caze (Edmond). Ceccaldi. Chabrié. Charles Roux. Charmes (Francis). Chaulin-Servinière. Chautemps. Christophe (Albert). Clément (Clément). Clausel de Coussergues. Clauzel (Ardèche). Clech. Clerjounie. Cochery (Georges). Cordier. Corneau. Cornudet. Cosmao-Dumenez. Cousset. Coutisson.

Dautresme. David (Alpes-Maritimes). David (Indre). Deandreis. Delaunay. Delcassé. Dellestable. Delmas. Deloncle (François). Delpech. Deluns-Montaud. Demarçay (Pas-de-Calais). Deniau. Denizot. Deprez (André) (Tarn). Denouillet. Guyot-Dessaigne.

Calais). Descamps (Albert). Deschanel (Paul). Desmons. Després (Armand) (Seine). Dethou. Deville. Dreyfus (Camille). Dron. Dubois (Arnauld) (Corrèze). Dubois (Emile) (Nord). Dubost (Antonin). Duchasseint. Duclaude. Ducoudray. Ducroz. Dujardin-Beaumetz (Aude). Dumas. Dupuy (Charles) (Haute-Loire). Dupuy-Dutemps (Tarn). Durand-Savoyat (James). Duval (César).

Eliez-Evrard. Etienne. Euzière.

Fallières. Fanien (Achille). Farjon. Faure (Félix) (Seine-Inférieure). Ferry (Albert). Ferry (Emile). Floureens. Folliet. Fougérol. François (Alfred).

Gacon. Gaillard (Jules) (Vaucluse). Gaillard (Oise). Garnier (Charente-Inférieure). Gasté (de). Gastellier. Gausborgues (Frédéric). Gerbay. Germain (Constant) (Haute-Garonne). Gervais (Jules). Gerville-Réache. Gévelot. Gignac. Gillot. Goirand. Gotteron. Granet. Graux (Georges). Grisez. Guéyse. Guillaumou. Guillemaut. Guillemet. Guyot-Dessaigne.

Hainselin. Haynaut. Herbet. Horteur. Hubbard (Gustave). Hurard.

Isambert (Gustave). Isoard. Jacquemart. Jacquemir. Jacques. Jamais (Emile). Jouffray (Isère). Jouffroy d'Abbans (comte de) (Doubs). Jourdan (Louis). Jullien. Junel.

Kerjagu (J. de). La Batut (de). Labrousse. Labussière. Lachèvre (Lot). Lacretelle (Henri de). Lacroix (Loiret). Lafitte de Lajoannenque (de). Laffon (René) (Yonne). Lagorsse (de). Lagrange. Lannessan (de). Langlet. Lascombes. Laurençon. Lavertujon (Henri). Laville. Lebaudy (Paul). Le Borgne. Lechevalier. Lecomte (Maxime) gladic. Legras. Lemercier (comte). Le Myre (Edouard) (la Réunion). Letellier. Levêque. Levet (Georges). Leygues. Linard. Lockroy. Lombard (Isère). Loriot. Loustalot.

Mac-Adaras. Macherez. Madier de Montjau. Magnien. Mahy (de). Maigne (Jules). Mandeville. Maret (Henry). Marmottan. Marton (Creuse). Marty. Maruéjouls. Mathé (Henri) (Seine). Maurice-Faure (Drôme). Méline. Mercier. Merlou. Mézières. Michaud (Nord). Michel (Alfred). Michou (Aube). Milion (Louis). Milochau. Montaut (Seine-et-Marne). Moreau (Emile). Mougin.

Nivert. Noël-Parfait. Obissier-Saint-Martin. Ordinaire (Dionys). Ouvré.

Papelier. Périer de Larsan (du) (Gironde). Perrier (Antoine) (Savoie). Pesson (Albert). Philippon. Pichon (Seine). Pierre Legrand (Nord). Poichon. Poincaré (Raymond). Ponlevoy (Frogier de). Poupin. Pourquery de Bolsserin. Prévet. Prost (Victor). Proust (Antonin). Puyboyer.

Quintaa. Rabier. Rambourgt. Rathier. Raynal. Razimbaud. Réaux (Marie-Emile). Reinach (Joseph). Rey (Aristide) (Isère). Rey (Lot). Reybert. Ribot. Ricard. Riotteau. Rivet (Gustave). Roche (Jules) (Savoie). Rouvier. Royer (Louis-Auguste) (Aube). Royer (Meuse). Rozet (Albin).

Saint-Germain. Saint-Romme. Salis. Sarrien. Say (Léon). Sentenac. Sibille. Siegfried. Spuller. Simon (Fidèle). Sirot. Sourigues:

Talou (Léon). Tassin. Terrier. Theulier. Thévenet. Thierry-Delanoue. Thomas. Thomasson. Thorel. Trannin. Turrel (Adolphe).

Vacherie. Vallé. Vallon (amiral). Varlet. Vernhes. Vernière. Viette. Viger. Vignancour. Ville. Villemonte. Viez. Vival.

Waddington (Richard). Werquin.

Yves Guyot.

#### ONT VOTÉ CONTRE :

MM. Aimel (Henri). Argelès.

Barascud. Barrès (Maurice). Baudry d'Asson (de). Berger (Maine-et-Loire). Bergerot. Bernis (comte de). Bezanson. Boisboissel (de). Borie. Boucher (Finistère). Boureau. Bourgeois (Paul) (Vendée).

Cazenove de Pradine (de). Chiché. Cibiel. Colbert-Laplace (comte de). Colombet (de). Daynaud. Déroulède (Paul). Dumontel.

Engerand. Estournel (marquis d').

Farcy (Eugène). Fauré (Gers).

Gabriel. Goussot. Granger. Granier de Cassagnac (Paul). Jourde.

Kermenguy (vicomte de).

La Bassière (Louis de). Labat. Lacretelle (général). Laguerre. Laisant. La Martinière (de). Lamarzelle (de). Lanjuinais (comte de). La Noue (vicomte de). Laporte (Gaston). Largentaye (Rioult de). La Rochefoucauld, duc de Doudeauville. La Rochejaquelein (marquis de). Laur. Le Cerf. Legrand (Arthur) (Manche). Le Hérisson. Léon (prince de). Le Senne. Le Veillé. Lorois (Emile) (Morbihan). Lur-Saluces (marquis de).

Maillé (comte de). Millevoye (Lucien).

Naquet (Alfred). Neyrand.

Ornano (Cuneo d').

Paulin-Méry. Peyrusse. Pontbriand (du Breil, comte de). Pontois. Prénat.

Revest. Richard (Pierre). Roche (Ernest) (Seine). Roques.

Saint-Martin (Seine). Serph (Gusman). Soubeiran (baron de). Taudière. Terrail-Mermeix. Turigny.

#### N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

MM. Abrial (Léon). Adam (Achille). Aigle (comte de l'). Aillières (d'). Amagat. Arenberg (prince d'). Armand (comte). Arnous.

Balsan. Bar (de). Barbotin. Bartissol. Baudin. Benazet. Benoit (de). Bigot. Blachère. Blin de Bourdon (vicomte). Bouge. Boyer (Antide). Breteuil (marquis de). Breuil de Saint-Germain (du). Brincard. Brousse (Emile).

Caffarelli (comte). Carron. Castelin. Chassaigne. Clémenceau. Cluseret. Cornulier (marquis de). Couturier.

Dejardin-Verkinder (Nord). Delafosse (Jules) (Calvados). Delafosse (Marie) (Ille-et-Vilaine). Delahaye. Deproge. Descaure. Desjardins (Ernest) (Aisne). Develle (Jules). Dompierre d'Hornoy (vice-amiral de). Du Bodan. Dufaure (Amédée). Dugué de la Fauconnnerie. Dumay. Dupuytrem.

Elva (Christian) (comte d'). Eschasseriaux (baron). Espeuilles (comte d'). Etcheverry.

Fairé. Feraud. Ferroul. Floquet (Charles). Forcioli. Fould (Achille). Fouquet (Camille). Fouquier (Henry). Fourtou (de). Franconie. Fréppel. Frescheville (général de).

Galpin (Gaston). Garnier (Yonne). Gauthier (de Clagny). Gavini. Gérard (baron). Germain (Henri) (Ain). Girodet. Godelle. Gonidee de Traissan (comte Le). Gonnet (Gontran). Goyon (de). Greffuhle (comte). Grouset. Guilloutet (de).

Haussmann. Hély d'Oissel. Hiroux. Joffrin. Jolibois. Juigné (comte de). Jules Jaluzot.

Kergariou (de). Kergorlay (comte de).

La Bourdonnaye (vicomte de). La Chambre. Lachize (Rhône). Lacôte. Ladouce (baron de). La Ferronnays (marquis de). Lagnel. Lalou. Laroche-Joubert. Lasbayses. Le Cour. Le Gavrian. Le Provost de Launay. Lévis-Mirepoix (comte de). Leydet. Loreau. Lorgesil (de).

Mackau (baron de). Malartre. Maréchal. Martin (Marius). Martineau (Seine). Mathé (Félix) (Allier). Maujan. Mège. Meilhodon. Mesureur. Millerand. Montalembert (comte de). Monttéty (de). Montfort (vicomte de). Montgolfier (de). Montsaunin (de). Morillot (Léon). Moustier (marquis de). Muller. Mun (comte Albert de).

Olry.

Pajot. Pasquier. Passy (Louis) (Eure). Paulmier. Pelletan (Camille). Peytral. Piérard (baron). Pierre-Alype. Piou (Jacques). Plazanet (colonel de). Plichon (Nord). Porteu (Armand). Possesse (de). Poulié. Prax-Paris.

Ramel (de). Raspail (Camille) (Var). Reille (baron) Renard (Léon). Révillon (Tony). Robert-Mitchell. Rolland. Rotours (baron des). Rousse. Rouvre (Bourlon de). Roy de Loulay (Louis).

Saint-Martin (de) (Indre). Saussay (du). Schneider (Henri). Solages (marquis de). Solaud (de). Souhet.

Tailliandier. Terves (comte de). Thellier de Poncheville. Théron. Trouillet (Georges).

Vilar (Edouard). Vilfeu. Villebois-Mareuil (vicomte de). Villeneuve (marquis de). Witt (Conrad de).

#### N'ONT PAS PU PRENDRE PART AU VOTE les députés dont l'élection est soumise à l'enquête :

MM. Ménard-Dorian. Picot.

#### ABSENTS PAR CONGÉ :

MM. Belleval (Louis de). Burdeau. Chollet. Douville-Maillefeu (comte de). Guéguen. Haillon. Hémon. Hovelacque. Jonnart. Lareinty (Jules de). Lasserre (Maurice). Léglise. Le Roux (Paul). Mir. Rauline. Surchamp. Vacher.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	396
Majorité absolue.....	199

Pour l'adoption.....	318
Contre.....	78

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.